

Notes

TAILLE DES MARCHÉS DES DROGUES ILLICITES EN FRANCE (2010-2023)

RÉSUMÉ

— L'estimation de la taille du marché des drogues illicites mobilise une méthode *bottom-up*, reconstituant les dépenses des usagers à partir d'enquêtes épidémiologiques en population générale (enquêtes EROPP et ESCAPAD de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, OFDT).

— En 2023, le marché français des drogues illicites est estimé à 6,8 milliards (Mds) d'euros en moyenne, soit plus du triple par rapport à 2010.

— Le marché de la cocaïne est désormais le plus important en valeur (3,1 Mds €), devant le cannabis (2,7 Mds €), malgré des volumes consommés nettement inférieurs (47 t vs 397 t).

— Le marché du cannabis est en très légère augmentation en volume, mais il

est en nette hausse en valeur, du fait d'une augmentation du prix.

— Le cannabis et la cocaïne génèrent à eux seuls environ 90 % du total du chiffre d'affaires des drogues illicites en 2023.

— Une forte croissance en valeur du marché des psychostimulants est observée : ecstasy/MDMA (+ 637 %) et amphétamines (+ 470 %) depuis 2010.

— Il faut noter que ces estimations reposent sur des hypothèses fortes concernant les fréquences d'usage, les quantités consommées ou encore l'impact des traitements médicamenteux comme les traitements agonistes des opiacés. Les résultats doivent donc être lus comme des tendances indicatives, soulignant la nécessité de renforcer la collecte de données.

SOMMAIRE

Introduction

Méthodes, hypothèses et données mobilisées

Cadre général de travail

Spécificités d'estimation en fonction
des drogues illicites considérées

Cannabis

Cocaïne et crack

Héroïne

Ecstasy/MDMA et amphétamines

Résultats

Estimations des volumes consommés et
des chiffres d'affaires réalisés des principales
drogues illicites en France en 2023

2	Évolutions des volumes consommés et des chiffres d'affaires depuis 2010	12
3	Discussion et limites	13
3	Des dynamiques variables par type de drogues illicites	13
4	Limites de l'exercice et besoins de connaissances	14
4	Conclusion	16
5	Références	17
6		
10		
11		

INTRODUCTION

Mettre au jour ou tout au moins éclairer par des travaux scientifiques la taille des marchés clandestins, au premier rang desquels celui des drogues illicites, ne constitue pas une tâche aisée bien qu'elle présente de multiples intérêts. Les réflexions et les travaux menés conduisent dans un premier temps à définir et renseigner différents indicateurs : chiffres d'affaires, volumes consommés, importés ou produits sur le territoire national, prix pratiqué à l'achat et éventuelles réductions et ristournes offertes aux consommateurs¹. Renseignés de manière pérenne, ils concourent à surveiller les tendances et dynamiques des marchés illicites. En ceci, ces travaux sont complémentaires des enquêtes réalisées en population générale visant à estimer les prévalences de consommation. Ils sont aussi complémentaires des enquêtes menées auprès de populations plus spécifiques telles que celles réalisées auprès des publics précaires et/ou marginalisés. Les travaux sur le versant de l'offre de drogues illicites sont cependant épars en France, alors même qu'ils mériteraient autant d'attention que ceux éclairant le versant de la demande du marché.

Dans un second temps, ces travaux permettent, d'une part, d'évaluer les politiques publiques d'encadrement des marchés, comme les saisies réalisées par les forces de l'ordre par exemple et, d'autre part, de mettre en lumière les angles morts de la connaissance que l'on peut percevoir. À titre d'illustration, il a souvent été avancé que les saisies douanières de drogues illicites étaient de peu d'efficacité, ne représentant que 10 % du marché total des drogues illicites du pays concerné. Hakkarainen *et al.* (2008) vont à l'encontre de cette approximation en considérant que c'étaient près de 23 % du marché du cannabis finlandais qui avait été interceptés par les forces de l'ordre en 2004. Un autre exemple concerne le peu de connaissances que l'on a des filières clandestines ou à la frontière de la légalité qui fournissent aux trafiquants les produits de coupe utilisés dans leur activité. En France en 2010, il a ainsi été estimé que le seul marché de la cocaïne nécessitait 600 kg de lévamisole (un anesthésiant vétérinaire). De telles quantités interrogeaient non seulement sur l'origine de cet adultérant de la cocaïne et sur son mode d'obtention, mais aussi sur les conséquences sanitaires qu'il faisait encourir aux usagers (Ben Lakhdar *et al.*, 2016).

Des travaux réalisés en France ont largement défriché ces indicateurs et surtout les méthodes pour les élaborer (Ben Lakhdar, 2007, 2012, 2016 ; Legleye *et al.*, 2008 ; OFDT, 2005 ; Ourgaud, 2016 ; Spilka et Legleye, 2020). Il convient désormais de pérenniser ces études afin d'apprécier les tendances qui se dégagent des marchés, et aussi d'aller plus loin dans la connaissance, en investiguant à un niveau territorial plus fin les indicateurs susnommés. L'objet de cette note est d'exposer, le plus clairement possible, les méthodologies mobilisées ainsi que les sources de données. Pour ce faire, elle se structure de la façon suivante : la première section expose les bases méthodologiques nécessaires pour estimer la taille des différents marchés des drogues illicites. Nous y définirons une méthodologie générale et soulignerons les spécificités d'estimation produit par produit. La section suivante présentera les résultats d'estimation pour l'année 2023 en France. Nous détaillerons également l'évolution de ces indicateurs depuis 2010. Nous analyserons ces résultats dans une quatrième section et pointerons les principales limites inhérentes à ce genre d'exercice. Une dernière section conclura cette note méthodologique.

1. Il existe sur le marché des stupéfiants des effets « discount ». Ils induisent des prix à l'achat de détail plus faibles pour des quantités achetées plus importantes. Ce phénomène est très prégnant sur le marché de la MDMA/ecstasy : plus les volumes de pilules achetées sont importants moins le prix de la pilule est élevé.

MÉTHODES, HYPOTHÈSES ET DONNÉES MOBILISÉES

Alors qu'une méthode générale peut être exposée, la spécificité des produits – par exemple l'existence ou non de substituts médicamenteux – et la disponibilité des données, principalement sur les comportements de consommation, font que, pour le moment, elle correspond surtout à un idéal type que nous tentons d'approcher.

Cadre général de travail

Différentes approches méthodologiques coexistent pour estimer le chiffre d'affaires des marchés des drogues illicites. Elles se distinguent par la nature qualitative ou quantitative de la collecte de données, ainsi que par le côté par lequel elles abordent le marché : l'offre ou la demande. Une première façon d'étudier les organisations et la rentabilité des trafics de drogues illicites consiste à interviewer des trafiquants de drogues illicites (que ceux-ci soient en activité ou non). En fonction de leur place dans l'échelle de responsabilités du trafic, il est ainsi possible d'évaluer les gains (souvent horaires pour les revendeurs de rue) qu'ils réalisent. Ainsi, Reuter *et al.* (1990) ont enquêté sur des prisonniers du district de Columbia pour établir non seulement des salaires horaires (proches du salaire minimum américain), mais aussi les modes de revente de crack. Moins parcellaires que cette étude et plus chanceux étaient les travaux de Levitt et Venkatesh (2000) qui bénéficiaient de l'immersion quasi totale de Sudhir Alladi Venkatesh dans un gang de Chicago ; ce dernier s'étant vu remettre le livre de comptes tenu par le chef de gang à la suite du démantèlement de cette organisation. En Australie, Coomber et Mahrer (2006) se sont attardés sur les modes d'adultération de l'héroïne par les dealers, sur leurs pratiques de tarification et de marketing, ainsi que sur la violence qui règne sur le marché (qui renseigne sur l'état concurrentiel de l'offre).

D'autres recherches qualitatives portent sur la demande du marché et interrogent de petits effectifs d'utilisateurs sur les dépenses qu'ils effectuent pour l'achat des substances qu'ils consomment (Berg et Andersen, 1993). Elles documentent particulièrement bien certaines pratiques d'approvisionnement spécifiques à ces marchés comme le don, le dépannage ou encore la vente à crédit de substances (Coomber, 2003).

Outre les biais de déclaration que ces méthodes peuvent engendrer – Charest (2004) montre notamment que les prisonniers ont tendance à sur ou sous-déclarer leur activité en fonction des questions posées et des modes d'entretien –, les témoignages se prêtent difficilement à une extrapolation apte à produire une vision macroéconomique des marchés des drogues illicites, en raison du faible nombre d'utilisateurs ou de revendeurs interrogés et du manque de représentativité qui en découle (Berg et Andersen, 1993 ; Coomber, 2003 ; Levitt et Venkatesh, 2000 ; Reuter *et al.*, 1990). C'est pourquoi nous privilégierons une autre méthode, dite *bottom-up* ou basée sur la demande, qui consiste à reconstruire les dépenses des utilisateurs de drogues illicites à partir de données d'enquêtes représentatives de la population générale. Cette approche peut être qualifiée de quantitative en raison de la taille importante de l'échantillon utilisé pour construire au moins une partie des estimations. Elle consiste à reconstituer les dépenses des répondants en tenant compte de leurs déclarations de quantités consommées, de modes de consommation et de mode d'obtention des drogues illicites. Cette méthode d'estimation des chiffres d'affaires des drogues illicites est désormais la plus répandue à l'international (voir entre autres Ben Lakhdar, 2012 ; Giommoni, 2014 ; Kilmer et Pacula, 2009 ; Legleye *et al.*, 2008) et apparaît être la plus robuste méthodologiquement, du fait de son assise sur des données d'enquêtes représentatives (Reuter et Trautmann, 2009)².

2. D'autres méthodes élaborées à partir de données de déclaration de dépenses (Spilka et Legleye, 2020) ou sur des données de matériel annexe nécessaire à la consommation comme les feuilles à rouler (Parey et Rasul, 2021) sont apparues récemment. D'un intérêt certain, elles présentent néanmoins l'inconvénient de ne s'intéresser qu'au cannabis ou de ne pouvoir que renseigner le chiffre d'affaires en omettant les quantités consommées.

Plus précisément, cette méthode consiste à estimer l'équation suivante :

$$D = p \left[(POP_{a,s} \times PREV_{a,s,st}) \times (\bar{\alpha}_{a,s,st} \times (\bar{I}_{a,s,st} \times \beta)) \right] \theta_{a,s,st}$$

où D représente les dépenses des usagers pour leur consommation de drogues illicites une année donnée pour un pays donné. Ces dernières sont fonction de :

Variable	Définition
p	Le prix de détail de la substance considérée
$POP_{a,s}$	Nombre d'individus dans la population par âge et par sexe
$PREV_{a,s,st}$	Prévalence d'usage de la substance considérée par âge, sexe et intensité de consommation (occasionnel, régulier, quotidien)
$\bar{\alpha}_{a,s,st}$	Nombre moyen de jours de consommation durant les 30 derniers jours
$\bar{I}_{a,s,st}$	Nombre moyen d'épisodes de consommation lors d'un jour de consommation (exemple : nombre de joints fumés, de prises de cocaïne ou d'injections d'héroïne)
β	Quantité de substance moyenne exprimée en grammes par prise
$\theta_{a,s,st}$	Mode d'obtention de la substance considérée : achat, don, autoculture

Source : Legleye et al., 2008

Évidemment, cette équation constitue un idéal type à estimer. Certaines variables ne seront pas ou mal renseignées et justifieront soit de poser d'autres hypothèses, soit de ne pas tout à fait mener le même travail quantitatif en fonction des substances considérées.

Spécificités d'estimation en fonction des drogues illicites considérées

Alors que le cannabis est certainement la substance la mieux documentée dans ses modes de consommation comme d'approvisionnement, d'autres produits présentent la particularité d'avoir des substituts médicamenteux ou encore d'être très mal connus dans leur mode et intensité de consommation, obligeant soit à mobiliser la littérature internationale, soit à poser des hypothèses.

Cannabis

Étant donné l'ancienneté et l'ampleur des usages de cannabis en France, c'est bien cette drogue et les transactions réalisées sur son marché qui se prêtent le mieux à l'estimation de l'équation présentée plus haut. Grâce aux enquêtes réalisées en population générale en France, on connaît avec précision et désormais avec un recul important le nombre d'usagers de cannabis, qu'ils consomment quotidiennement, de façon régulière ou plus occasionnellement. L'enquête 2023 sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) de l'OFDT a récemment renseigné ces prévalences pour les 18-64 ans. L'enquête 2022 sur la santé et les consommations lors de la journée défense et citoyenneté (ESCAPAD) de l'OFDT en a fait de même pour les 17 ans. Outre les niveaux de consommation, ces enquêtes questionnent les personnes utilisatrices sur la façon dont elles se procurent du cannabis : leur a-t-il été donné, l'ont-elles cultivé ou l'ont-elles acheté ? Nous utilisons les réponses exclusives à ces modalités d'obtention pour estimer la part de chacune d'entre elles. Nous supposons que l'autoculture ne concerne que l'herbe de cannabis ou, dit autrement, qu'il n'existe pas d'autoproduction de résine de cannabis en France ou tout au moins qu'elle doit être négligeable. De la même manière, nous négligeons les réponses concernant l'huile de cannabis car, d'une part, cette modalité de consommation de cannabis est marginale, d'autre part, nous ne saurions la traiter méthodologiquement³.

3. Il faudrait non seulement savoir quelles quantités de cannabis sont nécessaires à la production de telle quantité d'huile, mais également renseigner les modalités de consommation des usagers. À notre connaissance, aucune étude ne traite de ces questions.

L'intensité de consommation, autrement dit le nombre de joints fumés lors des épisodes de consommation des individus, est reprise de Legleye *et al.* (2008). Ces données avaient été extraites d'ESCAPAD 2003 et 2005 de l'OFDT et du Baromètre santé 2005 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et datent quelque peu désormais, nous en convenons. Les quantités de cannabis (résine ou herbe) mises dans un joint posent quant à elles des défis méthodologiques considérables. Si on considère que les quantités nécessaires à la réalisation d'un joint sont de 0,1 gramme ou de 0,3 gramme, nous sommes sur un ratio de 1 à 3 ce qui peut, on le comprendra, démultiplier – ici tripler – les estimations. Nous retenons en conséquence différents grammages sur la base de la littérature internationale. Plus précisément, nous convoquons le travail de Korf *et al.* (2007) qui distingue ces quantités en fonction de l'âge des individus. Ainsi, un joint nécessite entre 0,11 gramme et 0,21 gramme ; les plus jeunes mettant les quantités les plus importantes. Pour considérer un large intervalle d'estimation et poser une fourchette haute, nous retiendrons jusqu'à 0,3 gramme de cannabis mis dans un joint, que ce soit de l'herbe ou de la résine. Ces quantités semblent être un maximum conforme aux travaux internationaux (Callaghan *et al.*, 2020 ; Casajuana Kögel *et al.*, 2017 ; Schluter et Hodgins, 2022 ; Zobel *et al.*, 2020). Pour les prix de détail du cannabis, nous mobilisons les observations de l'Office anti-stupéfiants (OFAST), en adéquation avec celles du réseau Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'OFDT, avec un prix au gramme de la résine compris entre 6 € et 11 € pour une moyenne à 8 € en 2023, et celui du gramme d'herbe entre 8 € et 12 € pour une moyenne à 10 € (Gérome, 2024 ; OFAST, 2024).

Cocaïne et crack

Les usages dans l'année de cocaïne par âge et par sexe sont également renseignés dans EROPP 2023 et ESCAPAD 2022. Nous supposons que la cocaïne consommée ne l'a été qu'après avoir été achetée ; dit autrement, même les dons de cocaïne ont préalablement fait l'objet de transactions. Nous ne considérons que la cocaïne poudre dans un premier temps, le prix moyen au gramme relevé par les forces de police s'établissant autour de 60 € à la vente de détail en 2023 (OFAST, 2024), le dispositif TREND définissant également un prix courant de 60 € (Gérome, 2024)⁴.

Nous scindons par hypothèse la population usagère dans l'année en deux types de consommateurs, en fonction de l'intensité de leur consommation. Des enquêtes qualitatives mettent en effet en lumière l'existence d'usagers de cocaïne insérés. Ces usagers qui ne sont ni reçus dans les services de soins ni identifiés par les services répressifs échappent aux dispositifs qui pourraient permettre d'estimer la taille de leur population par des techniques statistiques de capture-recapture (Janssen *et al.*, 2021). En revanche, on les retrouve dans les enquêtes représentatives de la population générale française comme EROPP. Concernant les usagers de cocaïne plus en difficulté avec leur consommation, on peut penser que ces derniers fréquentent les services sanitaires ou médico-sociaux dédiés et ont, pour la plupart, été en contact avec les services judiciaires. Alors que les usagers insérés semblent mieux maîtriser leur consommation (Reynaud-Maurupt et Hoareau, 2010 ; Reynaud-Maurupt *et al.*, 2011), les usagers fréquentant les dispositifs de soins doivent quant à eux présenter des intensités de consommation relativement plus élevées et non maîtrisées. Sur la base de Cadet-Tairou (2012) et de la littérature internationale (Decorte, 2000 ; Fox *et al.*, 2005 ; Kilmer et Pacula, 2009), nous supposons qu'entre 7 % et 12 % des consommateurs de cocaïne ont des usages intensifs, leur consommation s'élevant entre 127 et 228 grammes de cocaïne poudre par an.⁵ Les autres, ayant une fréquence de consommation moins intensive, consommeraient entre 12,5 et 44,5 grammes par an.

Les données sont plus éparses et les hypothèses plus fortes encore concernant la cocaïne basée, autrement dénommée crack. La taille de la population d'usagers de crack est estimée par la méthode de capture-recapture mise en œuvre par Janssen *et al.* (2020, 2021). Leurs résultats font état qu'entre 28 000 et 44 000 personnes étaient consommatrices régulières de crack en 2017-2018. Afin d'actualiser ces estimations à l'année 2023, nous retenons le taux d'augmentation des personnes ayant concédé un usage de crack au cours de l'année écoulée entre 2017 (Baromètre 2017) et 2023 (EROPP 2023), soit une augmentation de 44,6 %. Nous appliquons alors ce taux de croissance aux estimations obtenues par capture-recapture par Janssen *et al.* (2020, 2021) pour obtenir une taille de population usagère comprise entre 36 000 et 49 000 personnes. L'intensité de consommation de crack n'est pas renseignée par des travaux français, ni même d'ailleurs par beaucoup de travaux internationaux. Nous avons dû retenir l'étude

4. Les tarifs dégressifs lors de l'achat de quantités supérieures à un gramme sont fréquemment pratiqués par les réseaux de trafics, abaissant le prix au gramme à 50 €.

5. Une étude plus récente fait toutefois état de niveaux de consommation beaucoup plus intenses (Liu *et al.*, 2020).

de Brain *et al.* (1998), bien qu'elle soit ancienne puisque, à notre connaissance, c'est la seule qui indique le nombre de cailloux ou de galettes de crack (petits amas de cocaïne base) consommés par semaine dans un panel, assez restreint, de répondants. Le tableau 1 indique les proportions et les quantités consommées.

Tableau 1. Proportions et intensités d'usage de crack

	1995 (n = 63)	1997 (n = 37)
Moins d'un caillou par semaine	0 % (n = 0)	14 % (n = 5)
de 1 à 7 cailloux	46 % (n = 29)	14 % (n = 15)
de 8 à 14 cailloux	16 % (n = 10)	22 % (n = 8)
de 15 à 21 cailloux	19 % (n = 12)	5 % (n = 2)
de 22 à 28 cailloux	3 % (n = 2)	3 % (n = 1)
de 30 à 50 cailloux	2 % (n = 10)	8 % (n = 3)
de 51 à 84 cailloux	8 % (n = 5)	8 % (n = 3)

n : taille de l'échantillon
Quatre données manquantes en 1995.

Source : Brain *et al.* (1998)

Afin de déterminer la valeur de la cocaïne basée (et donc du crack consommé) en France en 2023, il nous faut savoir combien pèse un caillou de crack sachant que le crack est de la cocaïne chlorhydrate à laquelle on ajoute de l'eau et du bicarbonate de sodium ou de l'ammoniaque (Dujourdy *et al.*, 2010). L'*European Union Drugs Agency* (EUDA) informe sur son site Internet que la cocaïne base se présente généralement sous forme de cailloux pesant entre 100 et 200 mg, soit entre 0,1 et 0,2 gramme. Liu *et al.* (2020) font quant à eux référence à un poids de 0,5 gramme en citant comme sources d'information des forums de discussion sur Internet comme reddit.com ou drugs-forum.com. Nous conserverons les données fournies par l'EUDA dans la mesure où les sources de cette agence sont européennes et certainement plus enclines à représenter le marché français. Elles sont par ailleurs confirmées par une récente étude menée en Île-de-France concernant le marché du crack : le poids de la galette ou du caillou serait compris entre 100 et 150 mg et la teneur en cocaïne pure serait moitié moins que le poids du produit.

Sachant que, en 2023, il n'existe que peu de transactions de crack en tant que tel entre vendeurs et acheteurs car les usagers « basent » généralement leur cocaïne⁶, excepté à Paris (où le caillou vaut une quinzaine d'euros, Cadet-Taïrou *et al.*, 2021) ainsi que dans les territoires ultramarins des Antilles et de Guyane, nous reprendrons le prix au gramme de la cocaïne poudre, soit 60 €, pour estimer la valeur du marché du crack en France en 2023. Cette hypothèse ne semble pas dénuée de sens : il a en effet été montré par ailleurs que le prix du crack et celui de la cocaïne poudre ne différaient pas autant que l'on pouvait le penser (Caulkins, 1997).

Héroïne

Les estimations concernant les consommations et les transactions d'héroïne posent deux difficultés majeures. Non seulement la taille de la population consommatrice d'héroïne est délicate à estimer, mais également l'impact que peuvent avoir les traitements par agonistes opioïdes (TAO) sur les modalités et l'intensité de consommation peut largement brouiller les estimations.

La taille de la population consommatrice d'héroïne en France a déjà fait l'objet d'estimations (tableau 2).

6. Les transactions concernent la cocaïne poudre qui sera par la suite transformée par les personnes utilisatrices en crack.

Tableau 2. Estimations du nombre de personnes consommatrices d'héroïne en France

Source	Année	Méthode, Enquête	Estimation
OFDT (Costes <i>et al.</i> , 2009)	2006	Capture-recapture	75 000
Baromètre santé médecins généralistes (Guignard <i>et al.</i> , 2011)	2009	Extrapolation des déclarations des médecins généralistes de leur patientèle usagère d'opiacés	55 000-110 000
OFDT (2010)	2009	RECAP	137 521
Baromètre santé ; Ben Lakhdar <i>et al.</i> (2016)	2010	Extrapolation des prévalences d'usagers dans l'année à la population générale	89 297
OFDT (2011)	2010	RECAP	145 000
OFDT (Janssen et Bastianic, 2013)	2011	Capture-recapture	90 000
Brisacier et Collin (2014)	2013	Données de remboursement des traitements de substitution aux opioïdes	160 000-180 000

À partir du tableau 2, on comprend les difficultés à isoler les consommateurs exclusifs d'héroïne de ceux d'opiacés prescrits ou non. Dès que des sources de données administratives comme les remboursements de TAO ou la fréquentation des centres de soin médico-sociaux (RECAP) sont mobilisées, les estimations se révèlent être supérieures à celles obtenues par extrapolation des déclarations de médecins généralistes ou par la méthode de capture-recapture.

En 2009, il était estimé que le nombre d'usagers d'héroïne était de 76 000 [68 000–85 000]. Ce nombre a crû pour atteindre 101 000 [66 000–137 000] en 2011, 107 000 [85 000–124 000] en 2013 (Janssen, 2017). Les derniers travaux mobilisant la capture-recapture estiment le nombre de personnes consommant de l'héroïne à une prévalence dans l'année de 103 600 individus [83 000–168 500]. Les usagers dans le mois sont quant à eux estimés en 2014 à 91 200 [87 000–108 500] (Janssen, 2018).

À la lecture des différentes estimations et leur évolution dans le temps, il semblerait que la taille de la population consommatrice d'opiacés soit plutôt en légère augmentation, tout au moins depuis 2010. Au final, sur la base des prévalences obtenues dans EROPP 2023, nous retiendrons comme fourchette d'estimation une taille de population comprise entre 120 000 et 240 000 personnes utilisant des opiacés (voir tableau 6). C'est une fourchette plus large que celle utilisée lors de l'exercice d'estimation de la taille des marchés des drogues illicites de 2010 où nous avons considéré une population comprise entre 90 000 et 145 000 individus et celle de 2017 qui était comprise entre 75 000 et 145 000.

La littérature internationale s'accorde sur le fait qu'un consommateur d'héroïne résidant dans un pays industrialisé consommerait environ une trentaine de grammes d'héroïne pure par an (voir tableau 3). Ce chiffre n'est toutefois pas satisfaisant en l'état. En effet, des travaux, quelque peu anciens, affirmaient que les usagers d'héroïne étaient à leur maximum de consommation avant leur entrée en traitement de substitution (Anglin et Hser, 1990). Bien que l'on puisse catégoriser les usages d'héroïne de multiples façons, et pour tenir compte de l'hétérogénéité de la prise de TAO, nous discriminons les personnes utilisatrices en au moins deux catégories : d'un côté, celles qui ne sont pas en traitement de substitution, de l'autre, celles qui le sont. On peut en effet admettre qu'un usager non suivi pour un TAO consomme beaucoup d'héroïne (30 grammes purs par an), mais ceci est plus difficilement tenable pour un usager en contact avec une structure de délivrance de TAO.⁷

7. On admettra sans difficulté que le raccourci est rapide tant les situations sont variées : TAO prescrits ou achetés sur le marché parallèle, type de traitement (méthadone, Subutex®, Skenan®). La littérature internationale ne concerne que des personnes sous TAO prescrits de méthadone.

Tableau 3. Estimations des quantités d'héroïne pure consommée par an et par usager

Source	Pays/Région	Quantité en gramme d'héroïne pure
Gossop <i>et al.</i> (1988)	Royaume-Uni	68
Paoli <i>et al.</i> (2009)	Royaume-Uni	29
Rhodes <i>et al.</i> (2001)	États-Unis	12
Bramley-Harker (2001)	Royaume-Uni	40
ONU DC (2005)	Europe	58
OFDT (2005)	France	27-45
Kilmer <i>et al.</i> (2013)	République tchèque	12-21
Kilmer <i>et al.</i> (2013)	Angleterre	32-47

Si nous divisons 30 grammes d'héroïne pure par 16 % – i. e. le taux de pureté constaté (Salhi, 2025) – rapportés à 365 jours, nous obtenons une consommation journalière de 0,52 gramme par jour. Nous retiendrons alors pour un usager sans TAO une fourchette de quantité consommée quotidiennement allant de 0,4 gramme à 0,8 gramme.

Afin de déterminer le nombre moyen de jours de consommation d'héroïne, nous investiguons encore une fois la littérature internationale, en particulier européenne. Le tableau 4 présente la recension des résultats.

Tableau 4. Nombre de jours de consommation dans le mois déclaré par les usagers d'héroïne avant l'accession à un traitement de substitution

Source	Pays	Taille de l'échantillon (n)	Nombre moyen de jours/mois
Marsden <i>et al.</i> (2008)	Angleterre	13 542	22,9
Roxburgh <i>et al.</i> (2012)	Angleterre	15 241	21,9
Roxburgh <i>et al.</i> (2011)	Angleterre	12 704	21,1
Blanken <i>et al.</i> (2012)	Pays-Bas	37	26,9
Haasen <i>et al.</i> (2010)	Allemagne	107	27,95-28,74
Oviedo-Joeke <i>et al.</i> (2010)	Espagne	54	25,6-27,3
Strang <i>et al.</i> (2010)	Angleterre	127	27-28
McSweeney et Skrine (2013)	République tchèque	12	23
McSweeney et Skrine (2013)	Angleterre	38	24
McSweeney et Skrine (2013)	Italie	36	24,6
McSweeney et Skrine (2013)	Pays-Bas	40	27,8

Les enquêtes les plus robustes font état d'environ 22 jours de consommation par mois, mais certains entretiens réalisés en face à face auprès d'échantillons plus modestes montrent que, avant l'accession à un TAO, les épisodes de consommation peuvent être plus importants. Pour tenir compte de cette hétérogénéité (même si elle semble réduite), la fourchette que nous retiendrons ira de 21 jours à 28 jours, pour une hypothèse moyenne de 25 jours de consommation dans le mois.

La littérature concernant l'impact des TAO sur les quantités d'héroïne consommées est éparse. La question est la suivante : un usager prenant un TAO diminue-t-il les quantités d'héroïne qu'il consomme lors des épisodes de consommation ? Si oui, de combien ? Nous n'avons identifié qu'une seule source de données permettant de répondre à ces questions. Ces données issues de la Research Outcome Study in Ireland (ROSIE) montrent qu'après 12 mois de TAO, la quantité moyenne déclarée consommée par 167 répondants par épisode de consommation avait chuté de 70 %, passant de 1 gramme à 0,3 gramme (Cox *et al.*, 2007). Toutefois, une étude qualitative auprès de 69 individus montre quant à elle une diminution de 50 % des quantités consommées avec une très large variance cependant, puisqu'allant de 0 à - 77 % (McSweeney et Skrine, 2013). À l'instar de ces derniers auteurs, nous retiendrons comme hypothèse de diminution des quantités consommées du fait d'un TAO une fourchette allant de - 39 % à - 70 %, pour une hypothèse moyenne de - 50 %.

Les informations relatives à la diminution des jours de consommation des usagers en traitement sont plus riches (tableau 5).

Tableau 5. Évolution de la fréquence de consommation d'héroïne en fonction d'un traitement par méthadone

Source	Pays	Taille de l'échantillon (n)	Durée dans le traitement	Réduction du nombre de jours de consommation par mois (%)
Blanken <i>et al.</i> (2012)	Pays-Bas	37	6 mois	- 10,8 %
Haasen <i>et al.</i> (2010)	Allemagne	48	6 mois	- 75,6 %
Cox <i>et al.</i> (2007)	Irlande	167	12 mois	- 69 %
Gossop <i>et al.</i> (2000)	Angleterre	333	12 mois	- 58,2 %
McSweeney et Skirne (2013)	Angleterre	33	-	- 45,7 %
McSweeney et Skirne (2013)	Italie	19	-	- 24,8 %
McSweeney et Skirne (2013)	Pays-Bas	22	-	- 52,2 %
McSweeney et Skirne (2013)	Angleterre	36 000	12 mois	- 73 %

Ainsi, les TAO auraient pour effet de diminuer les jours de consommation d'héroïne des usagers de 10 % à 75 %. Encore une fois, pour tenir compte de l'hétérogénéité de la prise de TAO, prescrits ou achetés sur le marché noir, nous optons pour une fourchette large : nous retiendrons que les TAO peuvent diminuer la fréquence de consommation de 25 % à 75 %, pour une moyenne à 50 %. Ce dernier chiffre signifie qu'un usager observant un TAO consomme moitié moins de jours qu'un usager sans TAO.

Finalement, les TAO permettent aussi aux usagers de ne plus consommer d'héroïne. Des travaux conduits par Brisacier et Collin (2014) sur les TAO en France, il ressort que 37 % des individus ont un TAO au long cours (plus de cinq ans) et il est souligné que 80 % des usagers problématiques d'opiacés suivent un TAO. On en tirera comme hypothèse que, parmi la population considérée, 37 % sont exclusivement sous TAO, qu'il existe une population combinant consommation d'héroïne et TAO (80 % des 63 % restant) et que seuls 20 % des usagers sont exclusivement consommateurs d'héroïne. Le tableau 6 récapitule l'ensemble des hypothèses posées pour l'estimation des volumes d'héroïne consommés en 2023.

Tableau 6. Données et hypothèses retenues pour l'estimation du marché de l'héroïne

Hypothèses sur la population cible	Scenario 1	Senario 2
Population usagère d'opiacés	120 000	240 000
Population sous traitement de substitution exclusivement (37 %)	44 400	88 800
Population usagère d'héroïne exclusivement (20 % de 63 %)	15 063	30 240
Population usagère d'héroïne et de TSO (80 % de 63 %)	60 537	120 960

Hypothèses sur la fréquence mensuelle de consommation	Impact TSO	Basse	Moyenne	Haute
Population usagère d'héroïne exclusivement		21	25	28
	- 25 %	15,75	18,75	21
Population usagère d'héroïne et de TSO	- 50 %	10,5	12,5	14
	- 75 %	5,25	6,25	7

Hypothèses sur les quantités consommées (g/j)	Impact TSO	Basse	Moyenne	Haute
Population usagère d'héroïne exclusivement		0,4	0,6	0,8
	- 39 %	0,244	0,366	0,488
Population usagère d'héroïne et de TSO	- 50 %	0,2	0,3	0,4
	- 70 %	0,12	0,18	0,24

Finalement, selon l'OFAST, le prix moyen au gramme d'héroïne est de 28 € en 2023 – voir aussi OFDT (2025) –, soit en diminution par rapport à 2017 où il était compris entre 35 et 40 €⁸.

8. Il s'agit bien d'un prix moyen national. De grandes disparités peuvent exister d'un endroit à l'autre de la France (voir G  rome, 2024).

Ecstasy/MDMA et amphétamines

Les enquêtes ESCAPAD 2022 de l'OFDT et EROPP 2023 de l'OFDT fournissent les prévalences d'usagers d'ecstasy/MDMA et d'amphétamines au cours des douze derniers mois. Les usages d'ecstasy/MDMA et d'amphétamines concernent toujours autant les milieux festifs – les milieux traditionnels liés au mouvement électro (Gandilhon *et al.*, 2013) – mais se sont diffusés ces dernières années à d'autres espaces de fêtes comme les soirées privées, les fêtes étudiantes, les discothèques, les bars... (Cadet-Tairou *et al.*, 2017, 2020a,b ; Gérôme et Guilbaud, 2021). Cette diffusion explique l'augmentation du nombre d'usagers constatée ces dernières années.

Concernant les modalités d'usages, très peu de travaux viennent renseigner les fréquences d'usage, leur intensité ou permettent de les qualifier et donc de scinder les populations. Une enquête suisse renseigne la consommation de substance lors d'un événement festif type et en conclut que les usagers consomment lors d'une soirée festive en moyenne 1,8 pilule d'ecstasy/MDMA (Infodrog, 2017). Une étude menée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) arrive à la conclusion que les usagers d'ecstasy/MDMA consomment en moyenne 5,45 grammes par an et ceux d'amphétamines, 11,8 grammes par an (ONUDC, 2009). Une autre étude suisse fait état, quant à elle, de consommations comprises entre un quart de comprimé et un comprimé pour la plupart des enquêtés et une, voire deux pilules pour une part plus faible de répondants (Debons *et al.*, 2020), mais sans réellement présenter dans quelles proportions d'usagers.

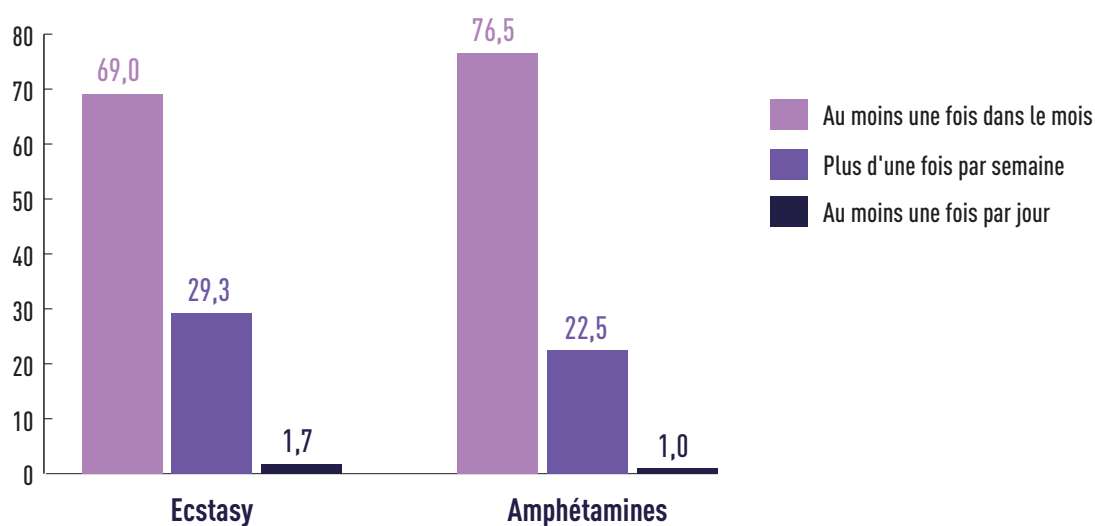
Frijns et van Laar (2013), grâce à une enquête auprès de 1 104 individus répartis dans sept pays de l'Union européenne, montraient que l'intensité de consommation de (mét)amphétamines un « jour typique » de consommation est assez stable selon les pays. Les usagers non fréquents et occasionnels consommeraient 0,25 gramme par jour d'usage typique, tandis que les usagers fréquents consommeraient un gramme (médiane des réponses). Les répondants étaient invités à exprimer leur réponse aussi en termes de cachets ou de pilules : les non-fréquents ainsi que les occasionnels ont répondu deux, les usagers fréquents trois cachets.

Les répondants usagers d'ecstasy/MDMA étaient plus nombreux (N = 1 945) et avaient à s'exprimer sur les mêmes questions. Exprimées en termes de pilules, les réponses étaient peu ou prou les mêmes : deux cachets par épisode de consommation classique pour les non-fréquents et les occasionnels, et trois cachets pour les usagers fréquents. En gramme, la réponse médiane était de 0,25 (sans possibilité pour les auteurs de discriminer les usagers en fonction de l'usage du fait d'un trop faible nombre de répondants).

Face à ce déficit de connaissances, nous reprenons les travaux ethnographiques de Reynaud-Maurupt *et al.* (2007) menés auprès de 1 496 individus fréquentant l'espace festif français en 2005.

Il ressortait que les fréquences d'usage variaient fortement comme le graphique 1 le montre.

Graphique 1. Fréquence (en %) des consommations d'ecstasy et d'amphétamines chez les usagers ayant consommé dans le mois



Source : Reynaud-Maurupt *et al.* 2007

Les usages quotidiens que cela soit d'ecstasy/MDMA ou d'amphétamines sont rares (respectivement 1,7 % et 1 % des enquêtés). Les usages hebdomadaires le sont un peu moins et la grande majorité ne consomme qu'occasionnellement ces substances. Les répondants de l'étude de Reynaud-Maurupt *et al.* (2007) n'étaient qu'un tiers (32,9 %) à concéder un usage dans le mois. Nous reprenons alors ces données pour les appliquer à nos estimations du nombre d'usagers dans l'année.

Pour ce qui concerne les quantités consommées lors d'épisodes de consommation, sur la base des travaux préalablement cités, nous retiendrons comme hypothèses :

- deux comprimés d'ecstasy/MDMA ou d'amphétamines pour les usagers non fréquents et occasionnels, trois pour les usagers fréquents ;
- correspondant à 0,25 gramme d'ecstasy/MDMA ou d'amphétamines par jour de consommation pour les usagers non fréquents et occasionnels, et un gramme pour les usagers fréquents.

Les achats sont effectués au prix de 10 € le comprimé de MDMA en moyenne [8-12] et 13 € le gramme d'amphétamines [12-14]. Nous avons tenu compte d'un fort effet discount (tarif dégressif en fonction des quantités achetées), puisqu'il est documenté par la littérature (Caulkins et Padman, 1993) et par le réseau TREND : nous avons considéré que les usagers dans l'année et dans le mois achetaient au prix de 10 € le comprimé tandis que les usagers plus fréquents (hebdomadaires et quotidiens) au prix de 3 €.

RÉSULTATS

Nous présentons dans un premier temps les résultats des estimations obtenus pour l'année 2023 et, dans un second temps, l'évolution de ces indicateurs depuis 2010.

Estimations des volumes consommés et des chiffres d'affaires réalisés des principales drogues illicites en France en 2023

Le tableau 7 présente les estimations de la taille des marchés en volume et en valeur du cannabis, de la cocaïne, du crack, de l'héroïne, de l'ecstasy/MDMA et des amphétamines, pour la France métropolitaine en 2023. Il n'inclut pas les autres produits de drogues illicites qui sont plus marginaux sur le marché.

Tableau 7. Estimations des volumes consommés et des chiffres d'affaires des principales drogues illicites en France en 2023

	Volumes consommés en tonnes			Chiffres d'affaires en millions d'euros		
	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute
Cannabis*	261,1	397,4	533,6	1 791,6	2 734,9	3 678,2
Cocaïne	22,2	47,1	72,0	1 466,4	3 109,4	4 748,4
Crack	4,0	4,7	5,5	267,0	311,1	362,4
Héroïne	5,5	8,2	10,9	158,9	231,9	304,8
Ecstasy/MDMA**	20,7	65,6	110,0	97,2	312,5	527,7
Amphétamines	1,7	5,6	9,4	23,2	73,0	122,8

* ayant fait l'objet d'une transaction marchande, i.e. hors dons et autoculture.

** en millions de comprimés.

Après sommation des chiffres d'affaires de chaque produit, le chiffre d'affaires du marché français des principales drogues illicites est estimé entre 3,8 et 9,7 milliards d'euros pour une valeur centrale de 6,8 milliards d'euros en 2023. Le cannabis et la cocaïne génèrent à eux seuls environ 90 % du total du chiffre d'affaires des drogues illicites en 2023. La cocaïne représente le premier marché en valeur et se hisse ainsi au premier rang des drogues illicites générant le plus d'argent, malgré des quantités consommées bien moins importantes que celles du cannabis, avec 47,1 tonnes en moyenne contre 397,4 tonnes. Le marché de l'ecstasy/MDMA dépasse le marché de l'héroïne, que ce soit en volume ou en valeur.

Évolutions des volumes consommés et des chiffres d'affaires depuis 2010

Les estimations des volumes de drogues illicites consommés en France entre 2010 et 2023 sont en nette augmentation (tableau 8). Si l'on somme les estimations centrales de tonnes de drogues illicites consommées en 2010 et qu'on les compare à 2017 et 2023, on obtient respectivement 247 tonnes (plus 11,3 millions de comprimés d'ecstasy/MDMA), 421,6 tonnes (plus 35,9 millions de comprimés d'ecstasy/MDMA) et 463 tonnes (plus 65,6 millions de comprimés d'ecstasy/MDMA). Autrement dit, les quantités consommées semblent arriver à un plateau en termes de tonnage même si les comprimés de MDMA augmentent.

Tableau 8. Évolution des quantités estimées des principales drogues illicites consommées en France entre 2010 et 2023 (en tonnes)

	2010			2017			2023			Évolution 2010-2023****
	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	
Cannabis*	163,4	224,5	285,6	265,6	384,3	502,9	261,1	397,4	533,6	+ 77 %
Cocaïne	8,4	15,0	21,7	14,3	26,0	37,8	22,2	47,1	72,0	+ 214 %
Crack	-	-	-	2,8	3,3	3,8	4,0	4,7	5,5	+ 42,4 %
Héroïne	5,1	6,7	8,2	3,4	5,0	6,6	5,5	8,2	10,9	+ 23,3 %
Ecstasy/ MDMA**	3,6	11,3	19,0	11,3	35,9	60,6	20,7	65,6	110,0	+ 480,5 %
Amphé- tamines	0,2	0,8	1,4	0,9	3,0	5,0	1,7	5,6	9,4	+ 600 %
Total***	177,1	247,0	316,9	287,0	421,6	556,1	294,5	463,0	631,4	+ 87,5 %

* Ayant fait l'objet d'une transaction marchande, i.e. hors dons et autoculture.

** En millions de comprimés.

*** Hors Ecstasy/MDMA

**** Évolution 2017-2023 concernant le crack.

La dynamique est différente concernant les chiffres d'affaires (tableau 9). En effet, le chiffre d'affaires du marché métropolitain des drogues illicites a quasiment triplé (+ 189 %) entre 2010 et 2023 passant de 2,3 milliards d'euros à 6,8 milliards d'euros (estimations centrales). Il a augmenté de 89 % entre 2017 et 2023 (de 4,4 milliards d'euros à 6,8 milliards d'euros). À ce rythme, on observerait un quasi-doublement du chiffre d'affaires du marché des principales drogues illicites tous les cinq ans depuis 2010.

Tableau 9. Évolution des chiffres d'affaires estimés des principales drogues illicites en France entre 2010 et 2023 (en millions d'euros)

	2010			2017			2023			Évolution 2010-2023*
	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	Estim. basse	Estim. centrale	Estim. haute	
Cannabis	809,7	1 117,3	1 424,8	1 335,1	2 106,0	2 877,0	1 791,6	2 734,9	3 678,2	+ 144,8 %
Cocaïne	503,7	902,3	1 300,8	936,9	1 707,6	2 478,3	1 466,4	3 109,4	4 748,4	+ 244,6 %
Crack	-	-	-	185,1	215,7	251,3	267,0	311,1	362,4	+ 44,2 %
Héroïne	204,1	266,5	328,9	126,2	185,1	244,0	158,9	231,9	304,8	- 13 %
Ecstasy/ MDMA	13,2	42,4	71,6	53,2	171,1	289,0	97,2	312,5	527,7	+ 637 %
Amphé- tamines	3,7	12,8	21,9	12,7	39,8	67,0	23,2	73,0	122,8	+ 470,3 %
Total	1 534,4	2 341,3	3 148,0	2 649,2	4 425,3	6 206,6	3 804,3	6 772,8	9 744,3	+ 189,3 %

* Évolution 2017-2023 concernant le crack.

Ces évolutions générales masquent des dynamiques propres à chaque drogue qu'il convient de discuter et également de nombreuses limites qu'il faut exposer pour prendre toute la mesure de ces estimations.

DISCUSSION ET LIMITES

Des dynamiques variables par type de drogues illicites

Sur la période étudiée, les marchés en volume et valeur augmentent entre 2010 et 2023 pour toutes les familles de drogues, mais il existe des spécificités par type de produit.

Les volumes consommés de cannabis ayant fait l'objet d'une transaction marchande sont estimés pour une valeur centrale retenue de 397 tonnes en 2023 [261-533]. Ces volumes ont augmenté de 77 % entre 2010 et 2023, mais semblent se stabiliser entre 2017 et 2023 avec une croissance de 3,4 %. Cette tendance récente s'expliquerait en partie par une nette diminution de la consommation de cannabis chez les jeunes. Son chiffre d'affaires est, quant à lui, estimé à 2,7 milliards d'euros en 2023 [1,7-3,7]. La valeur générée par ce marché augmente de 144 % entre 2010 et 2023. L'augmentation plus forte de la valeur du marché par comparaison aux volumes de cannabis consommés s'explique par la hausse du prix de vente du cannabis (celui de la résine de cannabis en particulier) et par l'augmentation de la part des consommateurs réguliers qui tendent à se rapprocher des fréquences de consommation des usagers quotidiens. Ces usagers alimentent à eux seuls une grande part du chiffre d'affaires du cannabis en France. Ces tendances attesteraient d'une augmentation de la rentabilité du cannabis vendu en France permettant un accroissement de la valeur du marché malgré une relative stagnation des volumes consommés. Le marché du cannabis semble donc se stabiliser après avoir connu de profonds bouleversements (passage de la résine à l'herbe, culture domestique, diversité des produits et des vecteurs de vente). Il suit en cela la demande qui semble se concentrer sur des consommateurs réguliers et plus âgés que précédemment. Pour la première fois, en 2023, le marché du cannabis n'est plus le premier marché des drogues en valeur en France, surclassé par celui de la cocaïne.

Les volumes consommés de cocaïne sont estimés à 47 tonnes en 2023 [22,2-72,0]. Ces quantités consommées ont triplé (+ 214 %) en l'espace de treize ans. La cocaïne continue son expansion en France de manière régulière depuis 2010, suggérant que la dynamisation de ce marché a été initiée avant 2010. Le chiffre d'affaires de la cocaïne est estimé à 3,1 milliards d'euros en 2023 [1,7-4,5]. De la même manière que pour les volumes estimés, ce marché triple en valeur (+ 244 %) entre 2010 et 2023 et se hisse désormais au premier rang des drogues illicites en termes de dépenses allouées par les consommateurs. Malgré des quantités consommées bien moins importantes que celles du cannabis, la cocaïne en valeur le surpasse désormais.

L'évolution du ratio prix-pureté fait de cette substance un produit de plus en plus bon marché et donc accessible au plus grand nombre. Son coût à l'achat a diminué assez nettement sur la période considérée. Cela provient très certainement de l'augmentation des quantités produites en Amérique du Sud obtenue grâce à des gains de productivité (Salhi, 2025).

La cartographie des marchés régionaux de la cocaïne effectuée pour l'année 2017⁹ laisse penser que la porte d'entrée espagnole jouait un rôle majeur avec des volumes importants (supérieurs aux autres régions, sauf l'Île-de-France) observés en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, puis Auvergne-Rhône-Alpes, et en particulier le sillon rhodanien et Lyon (Ben Lakhdar et Massin, 2021). Au regard des fortes saisies effectuées récemment dans les ports de l'ouest de la France et dans ceux de la Belgique et des Pays-Bas, il est très probable que les routes de la cocaïne aient évolué de manière significative depuis 2017. L'augmentation du nombre de laboratoires de production et de transformation au sein de l'UE suggère aussi que l'offre de cocaïne est en pleine mutation (EUDA, 2025).

Les volumes consommés de cocaïne sous forme de crack sont estimés à 4,7 tonnes en 2023 [4,0-5,5] avec une croissance de 42 % entre 2017 et 2023. La valeur d'achat (au prix de la cocaïne poudre) en 2023 est estimée à 311 millions d'euros [267-362]. Son chiffre d'affaires est en progression de 44 % depuis 2017.

9. Cartographie non reproduite ici.

Le marché du crack, produit issu de la coca (et dérivé de la cocaïne poudre), doit être pris en compte comme un sous-marché de la cocaïne. Son augmentation dans l'Hexagone pourrait être le fruit d'une stratégie de diversification des produits issus de la coca de la part des trafiquants vers les plus modestes (jeunes, personnes en grande difficulté sociale). Cette hypothèse mériterait d'être confirmée ou infirmée par différents travaux. Quoi qu'il en soit, les volumes consommés de cocaïne sous forme de crack en France indiquent que ce produit est devenu significatif dans l'Hexagone depuis 2017 (date de la première estimation). Les estimations régionales effectuées dans l'exercice 2017 suggéraient que la diffusion de ce dérivé de la cocaïne en dehors de l'Île-de-France aurait débuté avant 2017, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. Cette diffusion se confirmait par les observations de terrain du réseau TREND.

Les volumes consommés d'héroïne en France sont estimés à 8,2 tonnes en 2023 [5,5-10,9] et augmentent de 23 % entre 2010 et 2023. Après une nette diminution entre 2010 et 2017, ce marché a bondi de près de 64 % entre 2017 et 2023. Le chiffre d'affaires de l'héroïne est estimé à 232 millions d'euros en 2023 [159-305]. C'est la seule drogue dont le marché diminue (- 13 %) entre 2010 et 2023. Il est à noter qu'après une forte baisse entre 2010 et 2017, le marché de l'héroïne en valeur est reparti à la hausse (+ 25 %) entre 2017 et 2023. Le net écart entre les variations des volumes consommés et celles du chiffre d'affaires suggère que ce marché est bien moins rentable qu'auparavant. Le rapport prix/pureté évolue favorablement pour le consommateur. Cette tendance pourrait s'expliquer par la concurrence émergente des opioïdes de synthèse sur ce marché qui aurait incité les acteurs de l'offre d'héroïne à diminuer leurs marges.

Les quantités consommées d'ecstasy/MDMA sont estimées à 65,6 millions de comprimés en 2023 [20,7-110]. Ce marché exhibe une très forte croissance (+ 480 %) entre 2010 et 2023. Ce dynamisme du marché de l'ecstasy/MDMA a toutefois été initié entre 2010 et 2017 avec plus de 200 % de croissance sur cette première période. Le chiffre d'affaires de ce marché atteint désormais 312,5 millions d'euros [97,2-527,5] en 2023. Si le chiffre d'affaires de l'ecstasy/MDMA est bien moins élevé que celui de la cocaïne, il enregistre la plus forte hausse de toutes les drogues en valeur avec 637 % de croissance entre 2010 et 2023. Il est à noter que la hausse la plus significative s'est opérée entre 2010 et 2017 (+ 218 %).

Les quantités consommées d'amphétamines sont estimées à 5,6 tonnes en 2023 [1,7-9,4]. Avec plus de 600 % d'augmentation, le marché des amphétamines est celui qui a le plus augmenté en volume en l'espace de treize ans même s'il reste relativement limité par rapport aux autres drogues illicites. Le marché des amphétamines est estimé à 73 millions d'euros en 2023 [23,2-122,8] pour une croissance de 470 % entre 2010 et 2023.

Les marchés de l'ecstasy/MDMA et celui des amphétamines enregistrent de très fortes croissances depuis 2010. Il est désormais certain que les psychostimulants, mis en perspective avec l'évolution de la cocaïne, sont les marchés des drogues illicites les plus dynamiques. Avec des prix de vente au détail très attractifs, il est très probable que les dynamiques des marchés de l'ecstasy/MDMA et celui des amphétamines s'expliquent par la forte croissance de la production, notamment en Europe, s'accompagnant d'un marketing très agressif et par l'évolution des attentes des consommateurs vers des stimulants dans des contextes festifs, voire professionnels.

Limites de l'exercice et besoins de connaissances

Du fait des nombreuses hypothèses posées, il est évident que ces estimations souffrent d'un manque de robustesse. Même si les évolutions sont présentées à biais constants puisque les plus importantes hypothèses ont été conservées exercice après exercice, il convient de rappeler que ce sont les tendances plutôt que les chiffres bruts qui importent. Et ce, même si les intervalles permettent de situer le phénomène plutôt que de lui donner une valeur définitive.

Malgré le cadre théorique adopté, l'estimation de la taille des marchés des drogues illicites reste un exercice marqué par plusieurs limites structurelles, qui appellent à des approfondissements scientifiques. Premièrement, les données mobilisées, principalement issues d'enquêtes en population générale (comme le Baromètre santé, ESCAPAD ou EROPP), ne permettent pas de cerner finement les comportements d'usage : les fréquences, les quantités consommées par épisode, les contextes d'usage (festifs, médicaux, autothérapeutiques par exemple), ainsi que la diversité des profils d'utilisateurs (occasionnels, réguliers, intensifs), qui demeurent partiellement inconnus ou tout au moins pas assez précisément

définis. Ce manque de granularité force à établir des typologies théoriques reposant sur des hypothèses parfois anciennes, exposant les résultats à une marge d'erreur significative. Il apparaît donc indispensable de produire des données, ethnographiques et quantitatives, actualisées sur les pratiques concrètes de consommation.

Deuxièmement, la grande diversité des produits, de leurs formes galéniques (poudre, comprimé, cristal, pâte, herbe, résine) et de leur pureté constitue un obstacle majeur à l'uniformisation des unités de mesure. Cette hétérogénéité empêche une conversion précise des quantités en équivalents standardisés et brouille l'analyse des potentiels effets de substitution entre produits. Or, ces différences influencent directement la valeur marchande et les logiques de consommation. Une meilleure caractérisation des produits circulant sur le marché (composition, dosage, conditionnement) est donc nécessaire, notamment grâce aux analyses de saisies et aux données issues des dispositifs de réduction des risques. De la même façon, une meilleure connaissance des adultérants et des adjuvants, ainsi que de leur proportion dans les produits, permettrait d'estimer les quantités nécessaires à la coupe des substances présentes sur le marché français.

Enfin, les pratiques de tarification et les stratégies commerciales des revendeurs – effets discount, logiques promotionnelles, packaging attractif – restent difficilement quantifiables. Les prix appliqués varient fortement selon la quantité, la réputation du produit, la localité ou encore le canal de vente (*darknet*, livraison, revente directe) (Gérome, 2023). En l'absence d'une cartographie régionale précise des prix et des formes de distribution, les estimations de chiffre d'affaires reposent sur des moyennes nationales peu représentatives. Il serait essentiel d'étendre la collecte systématique de données sur les prix réels, les modalités d'achat et les circuits d'approvisionnement pour affiner la valeur économique des différents segments du marché. Des enquêtes représentatives de la population générale française plus robustes couplées à un dispositif TREND renforcé sur ces thématiques permettraient sans doute d'aller plus loin dans la connaissance et l'observation de l'économie des marchés des drogues illicites français.

CONCLUSION

Cette note méthodologique propose une estimation de la taille des marchés des principales drogues illicites en France, en volume et en valeur, pour l'année 2023, tout en retraçant leur évolution depuis 2010. Les résultats montrent une progression du chiffre d'affaires global, estimé à 6,8 milliards d'euros en moyenne en 2023, soit un quasi triplement depuis 2010. Si le cannabis reste la drogue la plus consommée en tonnage, la cocaïne se positionne désormais comme le premier marché en valeur, illustrant une recomposition majeure des usages et des flux économiques. La croissance des marchés de l'ecstasy/MDMA et des amphétamines souligne également la montée en puissance des psychostimulants.

L'analyse met en lumière des dynamiques différenciées selon les substances : stabilisation du cannabis, envolée de la cocaïne, progression rapide du crack, regain de l'héroïne et croissance des consommations d'ecstasy/MDMA. Ces tendances sont influencées à la fois par l'évolution des prix, des pratiques de consommation et des contextes d'usage, mais aussi par l'offre internationale, la structuration des circuits de distribution et les stratégies commerciales des trafiquants.

Néanmoins, ces estimations sont entachées de limites importantes. Le manque de données récentes et fines sur les comportements d'usage, les prix locaux et la diversité galénique des produits contraint à formuler de nombreuses hypothèses. Ce flou rend la lecture des résultats plus adaptée à l'analyse des tendances qu'à la production de chiffres absolus. Pour affiner les connaissances, des efforts de recherche doivent être engagés sur les contextes et modalités réels de consommation, ainsi que sur la structuration économique des marchés illicites.

Ce travail constitue un jalon indispensable pour éclairer les politiques publiques de lutte contre les drogues, en objectivant les enjeux économiques à l'œuvre. Il montre aussi la nécessité de pérenniser et renforcer la production de données sur ces marchés, afin de mieux comprendre les logiques à l'œuvre et d'anticiper les mutations à venir.

Références

Liens accessibles au 11/08/2025

- Anglin M.D., Hser Y. (1990) Treatment of drug abuse. In : Drugs and crime, Tonry M., Wilson J.Q. (Dir.), The University of Chicago Press, coll. *Crime and Justice*, Vol. 13, p. 393-460.
- Ben Lakhdar C. (2007) Le trafic de cannabis en France. Estimation des gains des dealers afin d'apprécier le potentiel de blanchiment. Saint-Denis, OFDT, 21 p.
- Ben Lakhdar C. (2012) Taille du marché de la cocaïne en France. In : Cocaïne, données essentielles, Pousset M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 42-49.
- Ben Lakhdar C., Lalam N., Weinberger D. (2016) L'argent de la drogue en France. Estimation des marchés des drogues illicites en France. Rapport synthétique de la recherche « Argent de la drogue » à destination de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA). Paris, INHESJ (Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice), 40 p.
- Ben Lakhdar C., Massin S. (2021) Du marché des stupéfiants en France en 2017. Évolution (2010-2017), structures, profits, emplois. Rapport destiné à la MILDECA [non publié, à diffusion restreinte], 172 p.
- Berg J.E., Andersen S. (1993) Street sale of heroin - a profitable way of making a living? *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 32, n° 3, p. 287-291.
- Blanken P., Hendriks V.M., Koeter M.W., van Ree J.M., van den Brink W. (2012) Craving and illicit heroin use among patients in heroin-assisted treatment. *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 120, n° 1-3, p. 74-80.
- Brain K., Parker H., Bottomley T. (1998) Evolving crack cocaine careers. New users, quitters and long term drug users in N. W. England, University of Manchester, 104 p.
- Bramley-Harker E. (2001) Sizing the UK market for illicit drugs. London, Home Office, Research Development and Statistics Directorate, 56 p.
- Brisacier A.-C., Collin C. (2014) Les traitements de substitution aux opiacés en France : données récentes. *Tendances*, OFDT, n° 94, 6 p.
- Cadet-Taïrou A. (2012) Les usagers de cocaïne. In : Cocaïne, données essentielles, Pousset M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 78-80.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Milhet M., Néfau T. (2017) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). *Tendances*, OFDT, n° 121, 8 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Gérome C., Martinez M., Milhet M., Detrez V., Adès J.-E. (2020a) 1999-2019 : Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. Paris, OFDT, coll. Théma TREND, 72 p.
- Cadet-Taïrou A., Janssen E., Guilbaud F. (2020b) Profils et pratiques des usagers reçus en CAARUD en 2019. *Tendances*, OFDT, n° 142, 4 p.
- Cadet-Taïrou A., Jauffret-Roustide M., Gandilhon M., Dambélé S., Jangal C. (2021) Synthèse des principaux résultats de l'étude Crack en Île-de-France. Note de résultats d'enquête 2021-02. Paris, OFDT, 21 p.
- Callaghan R.C., Sanches M., Kish S.J. (2020) Quantity and frequency of cannabis use in relation to cannabis-use disorder and cannabis-related problems. *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 217, art. 108271.
- Casajuana Kögel C., Balcells-Olivero M.M., Lopez-Pelayo H., Miquel L., Teixido L., Colom J., Nutt D.J., Rehm J., Gual A. (2017) The standard joint unit. *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 176, p. 109-116.
- Caulkins J.P., Padman R. (1993) Quantity discounts and quality premia for illicit drugs. *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 88, n° 423, p. 748-757.
- Caulkins J.P. (1997) Is crack cheaper than (powder) cocaine? *Addiction*, Vol. 92, n° 11, p. 1437-1443.
- Charest M. (2004) Peut-on se fier aux délinquants pour estimer leurs gains criminels ? *Criminologie*, Vol. 37, n° 2, p. 63-87.
- Coomber R. (2003) There's no such thing as a free lunch: How "freebies" and "credit" operate as part of rational drug market activity. *Journal of Drug Issues*, Vol. 33, n° 4, p. 939-962.
- Coomber R., Mahrer L. (2006) Street-level drug market activity in Sydney's primary heroin markets: Organization, adulteration practices, pricing, marketing and violence. *Journal of Drug Issues*, Vol. 36, n° 3, p. 719-753.

- Costes J.-M., Vaissade L., Colasante E., Palle C., Legleye S., Janssen E., Toufik A., Cadet-Taiou A. (2009) Prévalence de l'usage problématique de drogues en France - estimations 2006. Saint-Denis, OFDT, 29 p.
- Cox G., Comiskey C., Kelly P. (2007) ROSIE (Research Outcome Study in Ireland) - Findings 4. Summary of 1-year outcomes: Methadone modality. Dublin, National Advisory Committee on Drugs, 8 p.
- Debans J., Samitca S., Locicero S. (2020) Etude qualitative sur la consommation récréative de produits stimulants chez quelques jeunes et jeunes adultes du canton de Vaud. Raisons de Santé, Unisanté - Polyclinique médicale universitaire, n° 310, 94 p.
- Decorte T. (2000) The taming of cocaine: Cocaine use in European and American cities. Bruxelles, VUB Press, coll. Criminological Studies, 499 p.
- Dujourdy L., Besacier F., Ladroue V. (2010) La cocaïne saisie en France. Exploitation des données statistiques nationales. *L'Actualité Chimique*, n° 342-343, p. 29-36.
- EUDA (2025) European Drug Report 2025: Trends and developments. Lisbon, European Union Drugs Agency.
- Fox H.C., Talih M., Malison R., Anderson G.M., Kreek M.J., Sinha R. (2005) Frequency of recent cocaine and alcohol use affects drug craving and associated responses to stress and drug-related cues. *Psychoneuroendocrinology*, Vol. 30, n° 9, p. 880-891.
- Frijns T., van Laar M. (2013) Amphetamine, ecstasy and cocaine: typology of users, availability and consumption estimates [Report 2]. In : Further insights into aspects of the EU illicit drugs market, Trautmann F., Kilmer B., Turnbull P. (Dir.). Luxembourg, Publications Office of the European Union, p. 183-242.
- Gandilhon M., Cadet-Taiou A., Lahaie E. (2013) MDMA (ecstasy) et amphétamine. In : Drogues et addictions, données essentielles, OFDT (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 251-257.
- Gérome C., Guilbaud F. (2021) Usages de drogues et réduction des risques et des dommages en contextes festifs techno : quelques enseignements de 20 ans d'observation in situ. *Psychotropes*, Vol. 27, n° 3, p. 87-112.
- Gérome C. (2023) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2022. *Tendances*, OFDT, n° 160, 8 p.
- Gérome C. (2024) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 166, 8 p.
- Giommoni L. (2014) The retail value of the illicit drug market in Italy: a consumption-based approach. *Global Crime*, Vol. 15, n° 1-2, p. 27-50.
- Gossop M., Griffiths P., Strang J. (1988) Chasing the Dragon: characteristics of heroin chasers. *British Journal of Addiction*, Vol. 83, n° 10, p. 1159-1162.
- Gossop M., Marsden J., Stewart D., Rolfe A. (2000) Patterns of improvement after methadone treatment: 1 year follow-up results from the National Treatment Outcome Research Study (NTORS). *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 60, n° 3, p. 275-286.
- Guignard R., Beck F., Obradovic I. (2011) Prise en charge des addictions par les médecins généralistes. In : Baromètre santé médecins généralistes 2009. Saint Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, p. 176-201.
- Haasen C., Verthein U., Eiroa-Orosa F.J., Schäfer I., Reimer J. (2010) Is heroin-assisted treatment effective for patients with no previous maintenance treatment? Results from a German randomised controlled trial. *European Addiction Research*, Vol. 16, n° 3, p. 124-130.
- Hakkarainen P., Kainulainen H., Perälä J. (2008) Measuring the cannabis market in Finland - A consumption-based estimate. *Contemporary Drug Problems*, Vol. 35, n° 2-3, p. 321-345.
- Infodrog (2017) Rapport d'activités Safer Nightlife Suisse 2017. Berne, Infodrog, 30 p.
- Janssen E., Bastianic T. (2013) Usage problématique de drogues en France : les prévalences en 2011. Estimations locales et extrapolations nationales. Saint-Denis, OFDT, 36 p.
- Janssen E. (2017) Estimating the number of heroin users in metropolitan France using treatment centers data: an exploratory analysis. *Substance Use and Misuse*, Vol. 52, n° 5, p. 683-687.
- Janssen E. (2018) Estimating the number of people who inject drugs: a proposal to provide figures nationwide and its application to France. *Journal of Public Health (Oxf)*, Vol. 40, n° 2, p. e180-e188.

- Janssen E., Cadet-Tairou A., Gérome C., Vuolo M. (2020) Estimating the size of crack cocaine users in France: Methods for an elusive population with high heterogeneity. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 76, art. 102637.
- Janssen E., Vuolo M., Gérome C., Cadet-Tairou A. (2021) Mixed methods to assess the use of rare illicit psychoactive substances: a case study. *Epidemiologic Methods*, Vol. 10, n° 1, art. 2020-0031.
- Kilmer B., Pacula R. (2009) Estimating the size of the global drug market: a demand-side approach [Report 2]. In : A report on global illicit drug markets 1998-2007. Full report, Reuter P., Trautmann F. (Dir.). Brussels, European Commission, p. 99-156.
- Kilmer B., Taylor J., Hunt P., McGee P. (2013) Sizing national heroin markets in the EU: insights from self-reported expenditures in the Czech Republic and England [Report 3.2]. In : Further insights into aspects of the EU illicit drugs market, Trautmann F., Kilmer B., Turnbull P. (Dir.). Luxembourg, Publications Office of the European Union, p. 257-267.
- Korf D.J., Benschop A., Wouters M. (2007) Differential responses to cannabis potency: a typology of users based on self-reported consumption behaviour. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 18, n° 3, p. 168-176.
- Legleye S., Ben Lakhdar C., Spilka S. (2008) Two ways of estimating the euro value of the illicit market for cannabis in France. *Drug and Alcohol Review*, Vol. 27, n° 5, p. 466-472.
- Levitt S., Venkatesh S.A. (2000) An economic analysis of a drug-selling gang's finances. *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 115, n° 3, p. 755-789.
- Liu Y., Cheong J., Vaddiparti K., Cottler L.B. (2020) The association between quantity, frequency and duration of cocaine use during the heaviest use period and DSM-5 cocaine use disorder. *Drug and Alcohol Dependence*, Vol. 213, art. 108114.
- Marsden J., Farrell M., Bradbury C., Dale-Perera A., Eastwood B., Roxburgh M., Taylor S. (2008) Development of the Treatment Outcomes Profile. *Addiction*, Vol. 103, n° 9, p. 1450-1460.
- McSweeney T., Skrine O. (2013) The impact of opioid substitution treatment (OST) on the European heroin market [Report 3.3]. In : Further insights into aspects of the EU illicit drugs market, Trautmann F., Kilmer B., Turnbull P. (Dir.). Luxembourg, Publications Office of the European Union, p. 271-288.
- OFAST (2024) Prix des stupéfiants en France en 2023 [non publié]. Nanterre, Office anti-stupéfiants.
- OFDT (2005) Calcul du chiffre d'affaire de l'héroïne en France - Estimations 2003/2004.
- OFDT (2010) Rapport national 2010 (données 2009) à l'OEDT par le point focal national Reitox - France. Nouveaux développements, tendances et information détaillée sur des thèmes spécifiques. Saint-Denis, OFDT, 204 p.
- OFDT (2011) Rapport national 2011 (données 2010) à l'OEDT par le point focal national Reitox - France. Nouveaux développements, tendances et information détaillée sur des thèmes spécifiques. Saint-Denis, OFDT, 284 p.
- OFDT (2025) Drogues et addictions, chiffres clés. Paris, OFDT, 10 p.
- ONUDC (2005) Rapport mondial sur les drogues 2005. Vol. 2 : Statistiques. New York, United Nations, 308 p.
- ONUDC (2009) Rapport mondial sur les drogues 2009. New York, United Nations, 312 p.
- Ourgaud T. (2016) L'argent de la criminalité en 2013 : approche empirique de sept marchés criminels. La Revue du GRASCO, n° 14, p. 35-46.
- Oviedo-Joekes E., March J.C., Romero M., Perea-Milla E. (2010) The Andalusian trial on heroin-assisted treatment: A 2 year follow-up. *Drug and Alcohol Review*, Vol. 29, n° 1, p. 75-80.
- Paoli L., Greenfield V.A., Reuter P. (2009) The world heroin market. Can supply be cut? Oxford - New York, Oxford University Press, coll. Studies in Crime and Public Policy, 374 p.
- Parey M., Rasul I. (2021) Measuring the market size for cannabis: A new approach using forensic economics. *Economica*, Vol. 88, n° 350, p. 297-338.
- Reuter P., MacCoun R.J., Murphy P., Abrahamse A., Simon B. (1990) Money from crime. A study of the economics of drug dealing in Washington D.C. Santa Monica, CA, The RAND Corporation.
- Reuter P., Trautmann F. (Dir.) (2009) A report on global illicit drug markets 1998-2007. Full report. Brussels, European Commission ; Utrecht, Trimbos Instituut 630 p.

Reynaud-Maurupt C., Chaker S., Claverie O., Monzel M., Moreau C., Évrard I., Cadet-Taïrou A. (2007) Pratiques et opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif « musiques électroniques ». Étude de faisabilité d'une enquête quantitative en «population cachée» à partir d'un plan de sondage ethnographiquement raisonné. Saint-Denis, OFDT, 143 p.

Reynaud-Maurupt C., Hoareau E. (2010) Les carrières de consommation de cocaïne chez les usagers «cachés». Saint-Denis, OFDT, 273 p.

Reynaud-Maurupt C., Milhet M., Hoareau E., Cadet-Taïrou A. (2011) Les carrières de consommation d'usagers de cocaïne inconnus des institutions socio-sanitaires et répressives une recherche qualitative conduite en France en 2007-2009. *Déviance et Société*, Vol. 35, n° 4, p. 503-529.

Rhodes W., Layne M., Bruen A.-M., Johnston P., Becchetti L. (2001) What America's users spend on illegal drugs 1988-2000. Washington DC, Office of National Drug Control Policy, 61 p.

Roxburgh M., Donmall M., Wright C., Jones A. (2011) Statistics from the National Drug Treatment Monitoring System (NDTMS) 1 April 2010 – 31 March 2011. Vol. 1: The Numbers, NHS National Treatment Agency for Substance Misuse, 30 p.

Roxburgh M., Donmall M., Wright C., Jones A. (2012) Statistics from the National Drug Treatment Monitoring System (NDTMS) 1 April 2011 – 31 March 2012. Vol. 1: The Numbers, NHS National Treatment Agency for Substance Misuse.

Salhi Y. (2025) L'offre de stupéfiants en France en 2023. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 19 p.

Schluter M.G., Hodgins D.C. (2022) Measuring recent cannabis use across modes of delivery: Development and validation of the Cannabis Engagement Assessment. *Addictive Behaviors Reports*, Vol. 15, p. 100413.

Spilka S., Legleye S. (2020) Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense. *Tendances*, OFDT, n° 137, 6 p.

Strang J., Metrebian N., Lintzeris N., Potts L., Carnwath T., Mayet S., Williams H., Zador D., Evers R., Groshkova T., Charles V., Martin A., Forzisi L. (2010) Supervised injectable heroin or injectable methadone versus optimised oral methadone as treatment for chronic heroin addicts in England after persistent failure in orthodox treatment (RIOTT): a randomised trial. *The Lancet*, Vol. 375, n° 9729, p. 1885-1895.

Zobel F., Esseiva P., Udrisard R., Samitca S. (2020) Le marché des stupéfiants dans le canton de Vaud. Partie 3 - Les cannabinoïdes. Lausanne, Addiction Suisse, Unisanté - Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 134 p.

Pour citer cette note : Ben Lakhdar C., Massin S. (2025) Taille des marchés des drogues illicites en France (2010-2023). Paris, OFDT, coll. Notes de méthode, 20 p.

Remerciements

Cette étude a été financée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 978-2-488392-08-2

Photo copyrights : © Couperfield / © Fotomaximum (Adobe Stock)

www.ofdt.fr